

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01031
Numéro SIREN : 798 795 860
Nom ou dénomination : DCS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2024 sous le numéro de dépôt 704

**Rapport du Commissaire aux comptes sur la transformation
et du Commissaire à la transformation de la S.A.R.L. DCS AUDIT
en Société par Actions Simplifiée**

Assemblée Générale Extraordinaire du 07/02/2024

SARL DCS AUDIT

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €
359 avenue Charles Choné
54710 LUDRES
RCS NANCY 798 795 860

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime des associés en date du 22 janvier 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Au 30/09/2023, le niveau des disponibilités qui figurent à l'actif du bilan de la SARL DCS AUDIT s'élève à 73 570 €, soit un montant supérieur au total des dettes inscrites au passif du bilan pour un total de 50 360 €.
- Au terme de son assemblée du 19/01/2024, votre société a décidé de verser un dividende de 20 000 € aux associés. Ainsi après cette distribution, la trésorerie de la société s'élève à 53 570 € et couvre les dettes qui sont exigibles au 30/09/2023. Quant aux capitaux propres de 68 590 € au 30/09/2023, ils s'établissent à 48 590 € après la distribution.

La situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthode comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Le montant des capitaux propres s'établit à 48 590 € pour un capital social de 10 000 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a pas été fait état d'avantages particuliers existants ou consentis lors de la transformation au profit d'un associé.

Fait à Nancy, le 29 janvier 2024

BATT AUDIT
Isabelle SAGOT



Commissaire aux Comptes et à la transformation